

## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Arrêté du 16/07/2019

R. 4412-97 à R. 4412-97-6 du Code du Travail issu du décret 2017-899 du 9 mai 2017 modifié par le décret 2019-251 du 27 mars 2019 Norme NF X 46-020 d'août 2017



Numéro de rapport	RAAT_448LAE0000 A
Propriétaire	HABITAT 77
Donneur d'ordre	HABITAT 77
Adresse de l'immeuble	Bâtiment 10 allée DES CEDRES 77400 LAGNY-SUR-MARNE
Bâtiment ou installation	Appartement
Date de la commande	11/02/2021
La ou le(s) date(s) d'exécution du repérage	11/02/2021
Date d'émission du rapport de repérage	22/02/2021
Référence du programme de travaux défini par le donneur d'ordre	

### Signataire du rapport

Signature et Visa



Opérateur de repérage :

**COHEN Alain**  
**SOCOBAT-EXPERTISES**  
 Le 22/02/2021

### Conclusions

**Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante**

### Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante repérés

Néant

## Exclusions

Aucune

## SOMMAIRE

<b>SIGNATAIRE DU RAPPORT .....</b>	<b>1</b>
<b>CONCLUSIONS.....</b>	<b>1</b>
<b>DESCRIPTION DE LA MISSION .....</b>	<b>4</b>
OBJET DE LA MISSION : .....	4
IDENTIFICATION COMPLETE DES DIFFERENTS INTERVENANTS ET PARTIES PRENANTES : .....	4
IDENTIFICATION COMPLETE DU BATIMENT CONCERNE : .....	4
IDENTIFICATION DU BIEN CONCERNE : .....	4
<b>PROGRAMME DE TRAVAUX .....</b>	<b>4</b>
<b>CADRE DE LA MISSION DE REPERAGE .....</b>	<b>5</b>
PERIMETRE DU REPERAGE : LOCAUX ET PARTIES D'IMMEUBLES CONCERNES (ZONE D'INTERVENTION) : .....	5
PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES.....	5
PROGRAMME DE REPERAGE .....	5
RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES .....	5
<b>CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE .....</b>	<b>5</b>
DATES ET NATURE DES VISITES SUR SITE .....	5
ÉCARTS, ADJONCTIONS, SUPPRESSIONS PAR RAPPORT AUX NORMES EN VIGUEUR CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE LA NORME NF X 46-020.....	5
CONDITIONS D'INACCESSIBILITE OU D'IMPOSSIBILITE DE REALISER DES INVESTIGATIONS APPROFONDIES .....	5
<b>RESULTATS DU REPERAGE.....</b>	<b>5</b>
RESULTATS DE L'ANALYSE DOCUMENTAIRE : .....	5
LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS REPERES .....	6
COMMENTAIRE SUR LA MISSION .....	7
RAPPEL DES OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE CONCERNE PAR LA MISSION DE REPERAGE .....	7
<b>ANNEXE : FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION.....</b>	<b>8</b>
<b>ANNEXE : PLANS ET/OU CROQUIS .....</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE : PROCES VERBAUX D'ANALYSE.....</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE : AUTRES DOCUMENTS.....</b>	<b>17</b>
<b>ANNEXE : CERTIFICAT DE COMPETENCE .....</b>	<b>19</b>
<b>ANNEXE : ATTESTATION D'ASSURANCE.....</b>	<b>21</b>

## 1 Description de la mission

### 1.1 Objet de la mission :

Le repérage de l'amiante avant travaux dans les immeubles bâtis, défini à l'article R. 4412-97 du code du travail, consiste à rechercher, identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux et interventions visés à l'article R. 4412-94 du code du travail et définis par le donneur d'ordre.

Références de l'ordre de mission : **RAAT\_448LAE\_0000**

### 1.2 Identification complète des différents intervenants et parties prenantes :

Propriétaire de l'immeuble :	<b>HABITAT 77</b>
Demeurant :	
Représenté par :	
Commanditaire du repérage :	
Opérateur ayant réalisé le repérage :	<b>Monsieur COHEN Alain</b>
Nom et adresse de l'entreprise :	<b>SOCOBAT-EXPERTISES 54 rue gabriel péri 92120 MONTROUGE</b>
N° de Siret :	<b>45307976600037</b>
RCP-compagnie-n° de police :	<b>AXA -5411202104</b>

### 1.3 Identification complète du bâtiment concerné :

Dénomination :	<b>Bâtiment</b>
Adresse complète :	<b>10 allée DES CEDRES 77400 LAGNY-SUR-MARNE</b>
Référence Cadastre :	<b>NC</b>

### 1.4 Identification du bien concerné :

Date du PC ou date de construction :	Permis de Construire : <b>Non communiquée</b>	Construction : <b>Non communiquée</b>
Type et Fonction principale du bien :	<b>Appartement</b>	<b>Habitation</b>
Autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bien concerné :	<b>Aucun</b>	

## 2 Programme de Travaux

Le programme de travaux envisagé par le Donneur d'Ordre prévoit :

Intitulé

### 3 Cadre de la mission de repérage

#### 3.1 Périmètre du repérage : locaux et parties d'immeubles concernés (zone d'intervention) :

##### Parties d'immeuble concernées

Parties d'immeuble visitées	Travaux
Entrée	Concernée
Chambre n°1	Concernée
Chambre n°2	Concernée
Séjour	Concernée
Cuisine	Concernée
Couloir	Concernée
WC	Concernée
Salle de Bains	Concernée

#### Programme de repérage

Liste des composants et parties de composants à inspecter découlant du programme des travaux, conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019 :

#### 3.2 Rapports précédemment réalisés

Néant

### 4 Conditions de réalisation du repérage

#### 4.1 Dates et Nature des visites sur site

Néant

#### 4.2 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur Conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020

#### 4.3 Conditions d'inaccessibilité ou d'impossibilité de réaliser des investigations approfondies

Néant

### 5 Résultats du repérage

#### 5.1 Résultats de l'Analyse Documentaire :

Titre
Programme de travaux

5.2 Liste des matériaux et produits repérés						
Local	Zone	Élément	Matériau / Produit	Critère(s) ayant permis de conclure	Présence d'amiante (oui/non)	Estimation de la quantité
Entrée	A	Mur	Béton+enduit - toile de verre+peinture			
	Toutes zones	Cloisons	Enduit / Plâtre - toile de verre+peinture			
	Plafond	Plafond	Béton+enduit - Peinture			
	Sol	Plancher	Colle+Ragréage - Dalles de sol			
Chambre n°1	B et C	Murs	Béton+enduit - toile de verre+peinture			
	A et D	Cloisons	Enduit / Plâtre - toile de verre+peinture			
	Plafond	Plafond	Béton+enduit - Peinture			
	Sol	Plancher	Colle+Ragréage - Dalles de sol			
Chambre n°2	C	Mur	Béton+enduit - toile de verre+peinture			
	Toutes zones	Cloisons	Enduit / Plâtre - toile de verre+peinture			
	Plafond	Plafond	Béton+enduit - Peinture			
	Sol	Plancher	Colle+Ragréage - Dalles de sol			
Séjour	Toutes zones	Cloisons	Enduit / Plâtre - toile de verre+peinture			
	Plafond	Plafond	Béton+enduit - Peinture			
	Sol	Plancher	Colle+Ragréage - Dalles de sol			
Cuisine	C et D	Murs	Béton+enduit - Peinture	Résultat d'analyse (P002)	<b>Non</b>	
	A et B	Cloisons	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P003)	<b>Non</b>	
	Sol	Plancher	Colle+Ragréage - Linoleum	Résultat d'analyse (P001)	<b>Non</b>	
	Plafond	Plafond	Béton+enduit - Peinture	Résultat d'analyse (P004)	<b>Non</b>	
Couloir	Toutes zones	Cloisons	Enduit / Plâtre - Peinture	Résultat d'analyse (P005)	<b>Non</b>	
	Plafond	Plafond	Béton+enduit - Peinture	Résultat d'analyse (P006)	<b>Non</b>	
	Sol	Plancher	Colle+Ragréage - Dalles de sol			
WC	Plafond	Plafond	Béton+enduit - Peinture			

Local	Zone	Élément	Matériau / Produit	Critère(s) ayant permis de conclure	Présence d'amiante (oui/non)	Estimation de la quantité
	Sol	Plancher	Colle+Ragréage - Linoleum			
	Toutes zones	Cloisons	Enduit / Plâtre - Peinture			
Salle de Bains	Plafond	Plafond	Béton+enduit - Peinture			
	Sol	Plancher	Colle+Ragréage - Linoleum			
	Toutes zones	Cloisons	Enduit / Plâtre - Peinture			

<b>5.3</b>	<b>Commentaire sur la mission</b>
Néant	

<b>5.4</b>	<b>Rappel des obligations du propriétaire concerné par la mission de repérage</b>
------------	---

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu à l'article R. 1334-29-4 I du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

**ANNEXE : Fiches d'identification et de cotation**

**PRELEVEMENT : P001**

**Emplacement**



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
HABITAT 77	RAAT_448LAE_0000	Cuisine Plancher - Sol
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
COHEN Alain	11/02/2021	Colle+Ragréage - Linoleum
Résultat amiante		
absence d'amiante		

**PRELEVEMENT : P002**

**Emplacement**



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
HABITAT 77	RAAT_448LAE_0000	Cuisine Murs - C et D
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
COHEN Alain	11/02/2021	Béton+enduit - Peinture
Résultat amiante		
absence d'amiante		

**PRELEVEMENT : P003**

**Emplacement**



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
HABITAT 77	RAAT_448LAE_0000	Cuisine Cloisons - A et B
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
COHEN Alain	11/02/2021	Enduit / Plâtre - Peinture
<b>Résultat amiante</b>		
absence d'amiante		

**PRELEVEMENT : P004**

**Emplacement**



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
HABITAT 77	RAAT_448LAE_0000	Cuisine Plafond - Plafond
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
COHEN Alain	11/02/2021	Béton+enduit - Peinture
<b>Résultat amiante</b>		
absence d'amiante		

### PRELEVEMENT : P005

#### Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
HABITAT 77	RAAT_448LAE_0000	Couloir Cloisons - Toutes zones
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
COHEN Alain	11/02/2021	Enduit / Plâtre - Peinture
<b>Résultat amiante</b>		
absence d'amiante		

### PRELEVEMENT : P006

#### Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
HABITAT 77	RAAT_448LAE_0000	Couloir Plafond - Plafond
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
COHEN Alain	11/02/2021	Béton+enduit - Peinture
<b>Résultat amiante</b>		
absence d'amiante		

**ANNEXE : Plans et/ou Croquis**

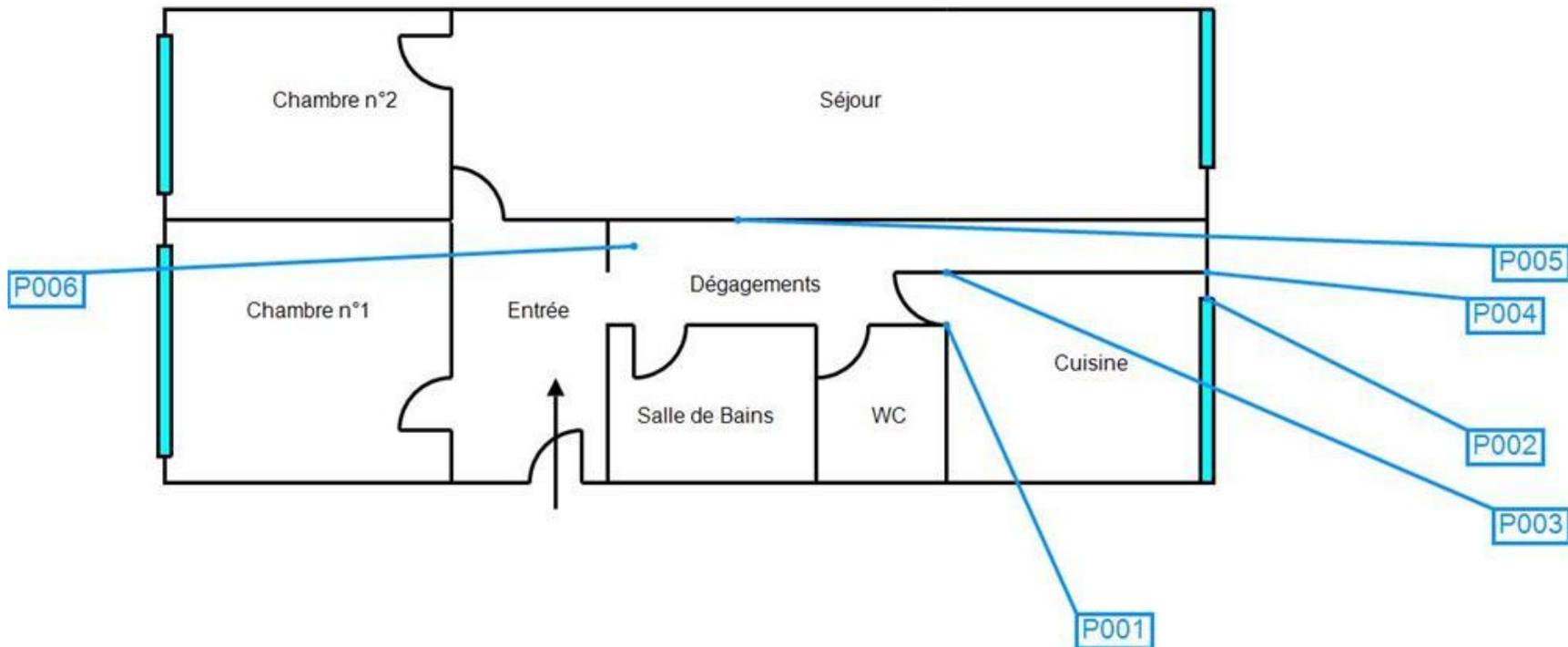


## Planche de repérage

Client :	HABITAT 77	Titre :	Croquis N°1	
N° dossier :	RAAT_448LAE0000	Adresse :	Bâtiment 10 allée DES CEDRES 77400 LAGNY-SUR-MARNE	
N° planche :	1/1			Version : 0
Type :	Croquis			
Date :	22/02/2021	Localisation / Bâtiment :		
Intervenant :	COHEN Alain	Niveau :		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics	Commentaire :		

Légende :

 Prélèvements



**ANNEXE : Procès verbaux d'analyse**

**PV\_00720210200486927**



Analyses pour le Bâtiment

A.R.C SOCOBAT EXPERTISES  
**Monsieur Alain COHEN**  
54 Rue Gabriel Péri  
92120 MONTROUGE

Notre référence : AR-21-LH-008977-01

**Numéro de dossier : 21H004324**

**Référence de dossier :**

**RAAT\_448LAE\_0000\_20210211 A - Bâtiment 10 allée DES CEDRES 77400  
LAGNY-SUR-MARNE**

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- **N° 21H004324-001** - Référence *P001-Cuisine - Sol - Plancher - Colle+Ragréage - Linoleum*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- **N° 21H004324-002** - Référence *P002-Cuisine - C et D - Murs - Béton+enduit - Peinture*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- **N° 21H004324-003** - Référence *P003-Cuisine - A et B - Cloisons - Enduit / Plâtre - Peinture*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- **N° 21H004324-004** - Référence *P004-Cuisine - Plafond - Plafond - Béton+enduit - Peinture*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- **N° 21H004324-005** - Référence *P005-Couloir - Toutes zones - Cloisons - Enduit / Plâtre - Peinture*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

- **N° 21H004324-006** - Référence *P006-Couloir - Plafond - Plafond - Béton+enduit - Peinture*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS  
117, Quai de Valmy  
F-75434 Paris Cedex 10  
Tél: +33 1 40 37 03 03 - Fax: +33 3 88 91 66 31 - Site Web: [www.eurofins.fr/amiante/analyses/](http://www.eurofins.fr/amiante/analyses/)  
S.A.S. au capital de 3 944 055 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B



## Analyses pour le Bâtiment

Vous souhaitant bonne réception,  
Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS  
117, Quai de Valmy  
F-75484 Paris Cedex 10  
Tél: +33 1 40 37 03 03 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: [www.eurofins.fr/amiante/analyses/](http://www.eurofins.fr/amiante/analyses/)  
S.A.S. au capital de 3 944 055 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 / APE 7120B

**RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX**

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-011747-01      Version du : 22/02/2021 7:11      Page1/2  
 Référence laboratoire N° : 21EK018497      Référence de suivi du dossier N° : 21H004324  
 Reçu au laboratoire le : 17/02/2021      Date de réception : 15/02/2021  
 Date d'analyse : 20/02/2021  
 Référence dossier Client:21H004324 - RAAT\_448LAE\_0000\_20210211 A - Bâtiment 10 allée DES CEDRES 77400  
 LAGNY-SUR-MARNE

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001 (1)	21H004324-001 - P001-Cuisine - Sol - Plancher - Colle+Ragréage - Linoleum	Matériau souple de type revêtement de sol (fibreux) (beige) ; matériau semi-dur (gris) en traces	MET / E8R8	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	21H004324-002 - P002-Cuisine - C et D - Murs - Béton+enduit - Peinture	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET / E8R8	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	21H004324-003 - P003-Cuisine - A et B - Cloisons - Enduit / Plâtre - Peinture	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET / E8R8	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004	21H004324-004 - P004-Cuisine - Plafond - Plafond - Béton+enduit - Peinture	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) en traces	MET / E8R8	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
005	21H004324-005 - P005-Couloir - Toutes zones - Cloisons - Enduit / Plâtre - Peinture	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) en traces	MET / E8R8	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole \* ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.  
 Rua Monte de Alêmi, 62,  
 4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL



**RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX**

N° de rapport d'analyse : AR-21-EK-011747-01      Version du : 22/02/2021 7:11      Page2/2  
 Référence laboratoire N° : 21EK018497      Référence de suivi du dossier N° : 21H004324  
 Reçu au laboratoire le : 17/02/2021      Date de réception : 15/02/2021  
 Date d'analyse : 20/02/2021  
 Référence dossier Client: 21H004324 - RAAT\_448LAE\_0000\_20210211 A - Bâtiment 10 allée DES CEDRES 77400  
 LAGNY-SUR-MARNE

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
006	21H004324-006 - P006-Couloir - Plafond - Plafond - Béton+enduit - Peinture	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) en traces	MET / E8R8	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

**Observation(s) échantillon(s)**

(1) Un matériau de type colle (jaune) est présent dans l'échantillon, en quantités trop faibles pour effectuer une analyse représentative de ce matériau.

**Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :**

Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme NF X 43-050: Janvier 1996, P-PS-SOP3368 : version 6

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue portugaise et stockée en interne par le laboratoire.

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et au LAB GTA 44, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par META indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0.2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

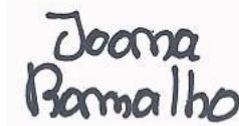
NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° L0705-1 et est disponible sur <http://www.ipac.pt/>.

NB 7 : La liste des méthodes avec accréditations flexibles intermédiaires peut être consultée sur

<https://www.eurofins.pt/ambiente/eurofins-lab-environment-testing-portugal/laboratorio-de-analise-de-amianto/qualidade/>.

NB 8 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.

Validé et approuvé par :



Joana Ramalho  
 Technicienne analyste en  
 microscopie

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole \* ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.  
 Rua Monte de Além, 62,  
 4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL



**ANNEXE : Autres documents**

Document : Document 1

HABITAT 77 - oph de seine et marne		PAGE N° 1
<b>NOM ET ADRESSE DE L'EXPÉDITEUR</b> HABITAT 77 - oph de seine et marne ANT. GONDOIRE PAYS FRANCE 24 COURS DES DEUX PARCS 77420 CHAMPS SUR MARNE Tél : 01 64 14 11 11 Siret : 27770001900015		<b>BON DE TRAVAUX</b> 2021 1738  M SOCOBAT EXPERTISE 54 RUE GABRIEL PERI 92120 MONTRouGE  Téléphone 0972581231
<b>Réf. fournisseur</b> F / 68 <b>Marché n°</b> 2020 4873 1 <b>Provenance</b> GONDOIRE <b>Objet</b> DIVERS	<b>SERVICE</b> SCE GONDOIRE PDF <b>ÉMETTEUR</b> JULLIEN CLEMENT	
<b>LOCALISATION</b> Programme 448 LAGNY II Tranche 1 Ensemble A000 Escalier AE Étage 00 Logement 0 Module 448LAE0000 Retrait des clés CHEZ LE GARDIEN	<b>ADRESSE</b> 10 ALLEE DES CEDRES 77400 LAGNY SUR MARNE	

**DÉLAI D'EXÉCUTION** 15 JOURS **PÉRIODE DU** 05-02-2021 **AU** 19-02-2021

ARTICLE	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE H.T.	TOTAL H.T.
AMI47	REPERAGE AMIANTE AVANT TVX - TVX	1,00	120,00	120,00
AMI75	D'ENTRETIEN OU REPARATIONS - ENTRE 51 ET ANALYSE EN LABORATOIRE - ANALYSE MET ANALYSE DE 51 A 200 PRELEVEMENTS ISSUS	5,00	27,00	135,00
<b>TOTAL H.T.</b>				255,00
<b>H.T. ACTUALISE</b>				
<b>COEFFICIENT REGIONAL</b>				
<b>RABAIS</b>				
<b>TOTAL H.T.</b>				
<b>T.V.A.</b>	20,00 %			51,00
<b>TOTAL T.T.C.</b>				306,00

sol: cuisine  
 Murs: cuisine, couloir  
 Plafond: cuisine, couloir  
 Merci de contacter le gardien M SOUMARE au 06 75 88 61 20

AFFECTATION BUDGÉTAIRE			CODES STRUCTURE ET SCHÉMA : TECHNI		MONTANT T.T.C.
CODE BUDGET	RUBRIQUE	INSTANCES	LIBELLÉ DU POSTE BUDGÉTAIRE		
1 HONAMIA	A760	ANOR NOR	HONORAIRES DIAG AMIANTE		306,00

AFFECTATION ANALYTIQUE				MONTANT T.T.C.
CODE BUDGET	RÉFÉRENCES PATRIMOINE	RÉFÉRENCES OCCUPANT		
1 HONAMIA	448 1 A000 AE 448LAE0000	L2100690		306,00

Voir en page 2 la suite du BON DE TRAVAUX 2021 1738

EXEMPLAIRE DE CONTRÔLE

HABITAT 77 - oph de seine et marne

PAGE N° 2

BON DE TRAVAUX

2021 1738

Édité le

05-02-2021

Le Service Émetteur



ACCUSÉ DE RÉCEPTION À RETOURNER AU RESPONSABLE D' ANTENNE DÈS LA FIN DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX

JE SOUSSIGNÉ  
ONT BIEN ÉTÉ EFFECTUÉES PAR L'ENTREPRISE

CERTIFIE QUE LES RÉPARATIONS FAISANT L'OBJET DU B.T. 2021 1738  
LE

HEURE D'ARRIVÉE :

SIGNATURE DU LOCATAIRE

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT

POUR L'ENTREPRISE

HEURE DE DÉPART :

EXEMPLAIRE DE CONTRÔLE

Commentaire :



**ANNEXE : Certificat de compétence**

DEKRA

DEKRA

DEKRA

# CERTIFICAT

DE COMPETENCES

## Diagnosticqueur immobilier certifié

DEKRA Certification SAS certifie que Monsieur

**Alain COHEN**

est titulaire du certificat de compétences N° DTI3147 pour :

	DU	AU
Constat de risque d'exposition au plomb	07/12/2015	06/12/2020
Diagnostic amiante	28/01/2016	27/01/2021
Etat de l'installation intérieure de gaz	23/12/2015	22/12/2020
Etat de l'installation intérieure d'électricité	23/12/2015	22/12/2020

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application\*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

\* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constat de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de plomb dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 16 octobre 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'estimation de base en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 15 décembre 2009 et 15 décembre 2011 ; Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011.



Le Directeur Général, Yvan MAINGUY  
Bagneux, le 14/11/2016



Numéro d'accréditation :  
**4-0081**  
Portée disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Le non-respect des clauses contenues dans les Conditions Générales peuvent rendre ce certificat invalide

## ANNEXE : Attestation d'assurance

Votre Agent Général  
M BEGUINOT HERVE  
ROND POINT DU PEROLLIER  
29 CHEMIN DE VILLENEUVE  
69130 ECULLY  
☎ 04 37 50 28 80  
N°ORIAS 08 045 454 (HERVE  
BEGUINOT)  
Site ORIAS [www.orias.fr](http://www.orias.fr)



Assurance et Banque

SARL \_ARC  
SOCOBAT EXPERTISES  
17 CHEMIN DU CHARROI  
69300 CALUIRE ET CUIRE

### Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire  
Souscrit le 17/02/2020

### Vos références

Contrat  
5411202104  
Client  
3718006904

Date du courrier  
02 juillet 2020

## Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :  
\_ARC

Est titulaire du contrat d'assurance n° 5411202104 ayant pris effet le 17/02/2020.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

Activité n°1: Diagnostics règlementaires relevant de l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L.1334-6 du Code de la Santé Publique
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L.1334-13 du Code de la Santé Publique
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L.133-6 du Code de la Construction et de l'habitation
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu par l'article L.134-6 du Code de la Construction et de l'habitation
- L'état des risques et pollutions tel que prévu par l'article L.125-5 du Code de l'environnement
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.134-1 du Code de la construction et de l'habitation

AXA France IARD, S.A. au capital de 214 799 050 €, 722 057 460 R.C.S. PARIS, TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460Z L'Entreprise régie par le Code des Assurances. Opérations d'assurances encadrées de TVA à art. 261-C CGI S sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

1/5

**Vos références**

Contrat  
**5411202104**  
Client  
**3718006904**

- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation.

- Le contrôle des installations d'assainissement non collectif mentionné à l'article L.133-11-1 du Code de la Santé Publique

- L'information sur la présence d'un risque de mэрule

Activité n°2:

- Diagnostics de l'activité 1 hors cadre réglementaire

- Etat parasitaire

- Loi Carrez

- Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés

- Etat des lieux

- Lévaluation immobilière à valeur vénale et valeur locative

- Diagnostic réglementaire d'accessibilité handicapés

- Mesurage Loi Boutin

- Contrôle périodique amiante

- Diagnostic amiante avant travaux ou démolition

- Diagnostic amiante avant relocation

- Diagnostic amiante avant vente

- Diagnostic amiante partie privative (DAPP)

- Dossier technique amiante

- Contrôle visuel après désamiantage

- Recherche de plomb avant travaux

- Diagnostic Déchets

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 €. 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460L AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 €. 310 499 959 R.C.S Paris. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 559 L AXA Assurances IARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 L AXA Assurances Vie Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245 - TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 L Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92127 Nanterre cedex. Les entreprises régies par le Code des Assurances. Opérations d'assurances encadrées de TVA à art. 261-C CGI à saut pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

2/5

**Vos références**

Contrat  
**5411202104**  
Client  
**3718006904**

- Diagnostic pollution de sols
- Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures (DRIPP) et contrôle plomb après travaux
- Assistance administrative et réglementaire consistant à communiquer et à veiller à la mise en application des textes de la loi et des obligations légales qui en découlent pour ses clients
- Mesure d'empoussièrement en fibres amiantes dans les immeubles bâtis
- Mesurage des niveaux d'empoussièrement de fibres amiantes au poste de travail
- Mesure du Radon
- Analyse QAI (qualité de l'air)
- Infiltrométrie
  
- Analyse d'Hydrocarbure Aromatique Polycycliques (HAP) dans les enrobés routiers et / ou les machefers dans le cadre de diagnostics avant travaux ou avant démolition.  
A L'EXCLUSION DE TOUTES PRECONISATIONS DE SOLUTIONS.  
Il est précisé que :  
l'analyse est réalisée en sous-traitance par un laboratoire COFRAC ou équivalent.
- Diagnostic technique global, les missions de maîtrise d'œuvre construction restant exclues de la garantie du contrat.

A L'EXCLUSION DE TOUTES PRESTATION DE CONSEIL, PRECONICATION ET TOUTE MISSION DE BUREAU D'ETUDE  
A L'EXCLUSION DE TOUTES ACTIVITES RELEVANT DE L'EXERCICE DE PROFESSION REGLEMENTEE AUTRE TELLE QUE CONSEIL JURIDIQUE ET LA GESTION IMMOBILIERE

Activité n°3:

Conseils, préconisations en solutions en retrait, recouvrement d'amiante.

AXA France IARD, S.A. au capital de 214 799 050 € - 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460L AXA France Vie, S.A. au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 R.C.S Paris. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 559 L AXA Assurances IARD Mutuelle, Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 L AXA Assurances Vie Mutuelle, Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245 - TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 L Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92127 Nanterre cedex. Les entreprises régies par le Code des Assurances. Opérations d'assurances encadrées de TVA à art. 261-C CGI à saut pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

3/5

**Vos références**

Contrat  
**5411202104**  
Client  
**3718006904**

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **01/07/2020** au **01/07/2021** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume Borie  
Directeur Général Délégué



**Vos références**

Contrat  
5411202104  
Client  
3718006904

**Nature des garanties**

Nature des garanties	Limites de garanties en •
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 • par année d'assurance
Dont : Dommages corporels	9 000 000 • par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 • par année d'assurance

**Autres garanties**

Nature des garanties	Limites de garanties en •
Atteinte accidentelle à l'environnement	Exclue
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	500 000 • par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	150 000 • par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 • par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 • par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat.

AXA France IARD, S.A. au capital de 214 799 050 € - 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460L AXA France Vie, S.A. au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 R.C.S Paris. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 559 L AXA Assurances IARD Mutuelle, Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 L AXA Assurances Vie Mutuelle, Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245 - TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 L Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92127 Nanterre cedex. Les entreprises régies par le Code des Assurances. Opérations d'assurances encadrées de TVA à art. 261-C CGI à saut pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

5/5

Numéro de rapport avant travaux : RAAT\_448LAE0000

**FICHE SYNTHÈSE  
MATERIEUX CONTENANT DE L'AMIANTE – PARTIE PRIVATIVE**

Date :

Numéro : 448LAE0000

Adresse Logement : 10 Allée des Cèdres 77400 Lagny-sur-Marne

**Présence de calorifugeages, flocages ou faux plafonds amiantés (DAPP) :** NON  OUI

Matériaux amianté	Localisation	Etat de conservation	Intervention effectuée sur le matériau amianté avant relocation

**Présence d'autres matériaux amiantés dans le logement :** NON  OUI

Matériaux amianté	Localisation	Etat de conservation	Intervention effectuée sur le matériau amianté avant relocation		
			LE	RC	RT

**\*Légende :**

- |   |   |           |                  |
|---|---|-----------|------------------|
| 1 | Evaluation périodique visuelle            | <b>ND</b> | Non Dégradé      |
| 2 | Surveillance du niveau d'empoussièremment | <b>MD</b> | Matériau dégradé |
| 3 | Travaux de retrait ou d'encapsulage       |           |                  |

**Préconisations à respecter pour les travaux d'aménagement intérieurs concernant les matériaux et produits contenant de l'amiante :**

Ces préconisations sont à prendre en compte dans le cas où des matériaux amiantés ont été repérés dans votre logement.

Il est interdit de déposer - arracher - les matériaux concernés.

Nous vous rappelons qu'en perçant ou en ponçant par exemple, vous pouvez être amenés à abîmer le matériau contenant de l'amiante et ainsi libérer des fibres dans l'air.

Pour des travaux sur ou à proximité de ces matériaux nous vous conseillons d'avoir recours à un professionnel.

A défaut :

Vous pouvez recouvrir les dalles de sol par un lé, une moquette, avec encollage en périphérie de la pièce seulement avec adhésifs ou pistolet à colle.

Vous pouvez percer ponctuellement sous réserve : d'utiliser des équipements de protection individuels adaptés et jetables (kit de protection amiante : protection respiratoire jetable avec filtre P3, combinaison jetable de type 5...), de protéger la zone de travail, de travailler en mouillant préalablement le support, de nettoyer avec une serpillière humide après intervention (à jeter après travaux), d'utiliser un double ensachage pour les déchets (matériels de protection, de nettoyage, poussières...) à jeter dans les dépôts spécifiés par les services municipaux, de démonter sans casser, d'utiliser des outils manuels ou à faible vitesse de rotation...

Vous pouvez également consulter le site de la Cramif :

<http://www.cramif.fr>

**Date :**

**Signature :**